

Le déconfinement à Pôle Emploi... méthode « coué »

Suite aux dernières annonces du gouvernement, et l'optimisme affiché sur l'état de la situation sanitaire, la Direction Régionale nous précise que des allègements sont en cours de mise en place mais :

- tous les gestes barrières restent de rigueur : port du masque, distanciation, jauge de présence en réunion...
- un nouveau protocole sera établi dès que la note RH sera publiée (imminente)
- l'accès aux vaccins pour le personnel : récupération d'une heure sur présentation d'un justificatif
- les personnels **vulnérables** (définition gouvernementale) **restent en télétravail**



Au SNU, nous avons bien compris que l'injonction ne fait pas la réalité et que la situation n'est pas sous contrôle : services médicaux surchargés, arrivées de variants inconnus, taux d'incidence élevé dans certaines régions...vaccination incomplète... La volonté de la direction de profiter au maximum des possibilités de souplesse organisationnelles offertes par ce déconfinement nous alerte, la leçon de l'été dernier n'a pas été retenue ?

Sur l'accès au télétravail : il est rappelé qu'actuellement les agents de droit public à temps complet peuvent prétendre à **3 jours par semaine**

**Mieux comprendre
pour mieux se défendre !**

Contactez-nous :



04 72 71 52 47 – 04 72 71 12 80

Syndicat National Unitaire

● Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion



Syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr>



[snu-ara](https://snu-ara.fr)

